



Serrurerie - Menuiserie PVC - Menuiserie Alu - Fermetures - Automatismes

MA PRIMERENOV' 2021

www.maprimerenov.gouv.fr

Lancée depuis le 1^{er} janvier 2020, ce dispositif remplace le CITE et les aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)

Les bénéficiaires Tous les propriétaires sans distinction de revenus (depuis le 1^{er} octobre 2020) d'un logement principal ou en location de plus de 2 ans ainsi que toutes les copropriétés pour les travaux dans les parties communes.

Quels travaux MaPrimeRénov' permet de financer les travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation ou d'audit énergétique d'une maison individuelle ou d'un appartement en habitat collectif. Les travaux doivent avoir été effectués par des [entreprises labellisées RGE \(reconnues garantes pour l'environnement\)](#).

Quels montants Le montant de la prime est forfaitaire. Il est calculé en fonction des revenus du foyer et du gain écologique permis par les travaux.

4 profils/couleurs ont été catégorisés selon les différents niveaux de revenus : Ma PrimeRénov' Bleu, Jaune, Violet ou Rose.

Un 5^{ème} profil MaPrimeRénov' Copropriété a été établi pour fixer les barèmes de MaPrimeRénov' lorsque les travaux sont réalisés par les copropriétés.

Le simulateur Un simulateur Simul'Aid€s vous permet de savoir à quel profil vous appartenez et à quel niveau d'aide vous avez droit. Cette simulation nécessitera de décrire votre projet de travaux et votre situation personnelle.

[Accédez au simulateur Simul'Aid€s](#)

En bénéficiaire Les travaux ayant fait l'objet de devis et commencés **depuis le 1^{er} octobre 2020** sont éligibles aux nouvelles modalités de l'aide, **les dossiers de demande d'aide MaPrimeRénov' pouvant être déposés à compter du 1^{er} janvier 2021 sur le site www.maprimerenov.gouv.fr**. Mais attention, dans ce cas, il est nécessaire de bien vérifier l'éligibilité des travaux prévus et le montant de l'aide à laquelle vous pouvez prétendre selon votre profil. Vous pouvez utiliser le [simulateur Simul'Aid€s](#) pour vérifier votre profil.

Les autres aides Ma primeRénov' est cumulable avec d'autres aides à la rénovation énergétique comme les [Certificats d'économie d'énergie \(CEE\)](#), ([Brochure de présentation des certificats d'économies d'énergie \(PDF - 378.36 Ko\)](#)) ou encore les aides des collectivités locales ou celles d'Action logement.

Le taux de TVA Pour bénéficier des taux réduits de TVA, il est impératif que **vos travaux et équipements vous soient facturés par une entreprise**.

Les travaux réalisés par une entreprise RGE et liés au changement des menuiseries bénéficient d'un taux réduit de TVA à 5.50 %.

Sont ainsi soumis au taux réduit de 5,5 % de la TVA, lorsqu'ils sont fournis et facturés par l'entreprise prestataire dans le cadre de la prestation de travaux qu'elle réalise, les équipements, matériaux ou appareils limitativement énumérés dans la liste fixée au 1 de l'[article 200 quater du CGI](#), à savoir :

- les matériaux d'isolation thermique des parois opaques ou vitrées, de volets isolants ou de portes d'entrée donnant sur l'extérieur

L'entreprise

Celle-ci doit avoir la mention RGE. Ce sigle permet aux professionnels de valoriser leur savoir-faire. Côté clients, le label RGE représente un gage de qualité et la possibilité de bénéficier d'aides pour leurs travaux de rénovation énergétique, comme la PrimeRénov ou l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ)

Les performances des menuiseries

Les menuiseries doivent avoir un $U_w \leq 1.30$ et un $Sw \geq 0.3$;

Les étapes à respecter

Après avoir identifié mon besoin de travaux, si besoin auprès d'un conseiller FAIRE (au 0 808 800 700 ou sur www.faire.gouv.fr), je me suis renseigné sur les aides auxquelles j'ai droit, grâce à Simul'aides. J'ai demandé plusieurs devis auprès de professionnels RGE et j'en ai choisi un. J'ai vérifié que je bénéficie bien des Certificats d'économies d'énergie (CEE), directement ou en déduction sur le devis. Pour cela, avant de signer un devis, je consulte les offres de prime CEE proposées par les fournisseurs d'énergie. J'en choisis une et me fais remettre le document « cadre de contribution » correspondant.

1: Je crée mon compte sur le site www.maprimerenov.gouv.fr (ou je peux aussi désigner un mandataire pour réaliser les démarches à ma place)

2: Je dépose ma demande de subvention sur le site www.maprimerenov.gouv.fr (et je peux aussi déposer une demande d'avance)

3: Je fais réaliser mes travaux par un artisan qualifié

4: Je demande le paiement de MaPrimeRénov' et le versement de la prime Certificats d'économies d'énergie (CEE) ([Brochure de présentation des certificats d'économies d'énergie \(PDF - 378.36 Ko\)](#))